

LA VERITE ...

... est bonne à dire

Propos de Marie-France Garaud

MARS 1981 – N° 4 – 25 F

« Les femmes et les hommes n'existent et n'agissent que lorsqu'ils croient à des idées qui les dépassent. »

Spécial pour « La Vérité est bonne à dire »

MARIE-FRANCE GARAUD

participera à l'émission

LE GRAND DÉBAT sur TF1

le mercredi 8 avril 1981

Émission qui sera diffusée exceptionnellement
– de 19 h 15 à 20 h –

Les femmes devant le travail

Travailler, pour de très nombreuses femmes, c'est consciemment ou non à la fois affirmer son identité personnelle et réduire sa dépendance économique.

C'est aussi établir de nouveaux rapports avec les hommes, fondés sur le partage des rôles économiques, ce qui conduit évidemment à repenser le partage des tâches comme l'éducation des enfants et l'entretien d'une maison.

Dès lors, le débat ne se circonscrit plus seulement aux hommes et aux femmes dans leurs rapports individuels, mais il pose le problème de la part que la société peut prendre pour soulager les familles d'une partie de ces tâches et les relayer dans leurs rôles.

Les femmes qui travaillent doivent assumer à la fois leur vie professionnelle, leurs tâches éducatives et la charge de leur foyer. Leurs journées sont donc bien plus lourdes que celles des hommes et le premier problème qui se pose à elles, est un problème de temps.

Il faut donner aux femmes la possibilité soit de travailler, soit de rester au foyer. Pour cela il faut leur permettre d'aménager leur temps et leur procurer les conditions matérielles qui doivent leur permettre de choisir entre l'une et l'autre solution.

Il est impossible de traiter ici de l'ensemble des problèmes et nous aborderons seulement trois d'entre eux, qui nous paraissent essentiels :

- le travail des femmes et l'éducation des enfants,
- le temps partiel,
- la formation.

1. Le travail des femmes et l'éducation des enfants

Il apparaît que le plus préjudiciable à l'enfant n'est pas tant d'être séparé de sa mère quelques heures par jour, mais de subir l'instabilité des modes de garde, la succession de personnes et de lieux variés.

De sorte que ce qui est essentiel, c'est que la mère puisse trouver la solution qui lui convienne parmi les équipements sociaux et le personnel de garde.

En effet, la femme qui travaille vit moins de temps avec son enfant mais sa personne garde pour celui-ci le premier rôle. Il est donc de première importance que les heures qu'ils passent ensemble soient bénéfiques à tous deux, et pour cela, que la femme soit détendue et heureuse de retrouver son enfant le soir, pas trop anxieuse de le quitter le matin. Son anxiété est ressentie par son enfant ; or sont anxieuses, plus ou moins, toutes celles qui n'ont pas trouvé de solution satisfaisante et stable de garde, à cause de la carence en équipements et en services sociaux.

Les équipements de garde d'enfants de tous âges(crèches, garderies, etc...) doivent être variés et multiples mais surtout être complétés par des aides maternelles à domicile.

L'organisation de l'aide familiale à la charge totale ou partielle de l'État selon le cas, serait moins lourde que la création de nouvelles crèches. Ce serait un mode d'aide beaucoup plus souple qui ne nécessiterait ni les mêmes investissements ni les mêmes frais de fonctionnement.

Une véritable politique conciliant le travail des femmes et leur vie familiale passe par un effort dans ce sens. Ainsi, les femmes ne pourront plus être considérées dans leurs activités professionnelles comme des cas à part qui coûtent cher à l'entreprise, du fait des congés de maternité très longs et des absences dues aux maladies, même bénignes, des enfants, et l'emploi des femmes s'en trouvera nettement amélioré.

2. Le temps partiel

Les femmes étant particulièrement sensibles aux allègements d'horaires, tout naturellement on en vient à penser que le travail à temps partiel leur conviendrait mieux parce qu'il leur permettrait de « tout concilier ». Il ne semble cependant pas évident que le travail à temps partiel soit nécessairement une solution d'avenir spécifique pour les femmes.

D'abord parce que la majorité écrasante des postes à temps partiel sont des postes sans qualification, sans avenir, et aisément supprimables à la première compression.

Ensuite, parce que la femme qui travaille à temps partiel sera fatalement moins bien intégrée à son milieu de travail.

En fait, le travail à temps partiel ne résout pas tous les problèmes des jeunes femmes, tant s'en faut :

- peu payé, il représente à peine le manque à gagner de la femme qui doit quitter son foyer à une période où ses tâches sont les plus nombreuses et les plus pressantes ;
- il ne résout pas le problème de la garde des petits : faire garder un enfant une demi-journée mange le salaire acquis par la femme en travaillant, si elle ne trouve pas de crèche, ce qui est le cas le plus fréquent ;
- monotones et souvent fatiguants ces emplois sont peu attrayants et ne remplissent même pas la fonction « d'ouverture sur le monde » que la jeune femme, enfermée chez elle avec des bébés, attend du travail à l'extérieur.

Si on entend si souvent souhaiter la généralisation ou la multiplication des emplois à temps partiel pour les femmes, si le travail à temps partiel est si souvent évoqué, comme une panacée, c'est que ce type de discours est surtout tenu par deux populations qui ne sont pas à même d'en juger : des hommes, et généralement des femmes qui ne travaillent pas.

Le travail à temps partiel dont on pense qu'il peut améliorer la situation générale de l'emploi pose les mêmes problèmes pour les femmes et pour les hommes, c'est-à-dire surtout celui des charges sociales et des frais de fonctionnement des entreprises employant du personnel à temps partiel.

3. La formation professionnelle

C'est sans doute le point le plus important.

Manque de qualification, étroitesse du champ professionnel, retentissement de la discontinuité de la vie professionnelle due aux maternités affectent durement, étroitement imbriqués, la condition des femmes dans l'emploi. Si on veut modifier cette situation dans l'intérêt des femmes et du pays tout entier, il faut reconsidérer complètement le problème de la formation professionnelle des jeunes filles et des femmes.

En fait, les femmes devraient pouvoir avoir recours trois fois dans leur vie à l'orientation professionnelle :

- la première, qui devrait être obligatoire, vers 15 ou 16 ans dans le cadre scolaire ;
- la deuxième, si nécessaire, après le mariage quand pour une raison ou une autre la jeune femme ne peut plus exercer son premier métier là où le mariage l'a fixée, ou bien parce que, mûrie et distinguant mieux ce que sa vie de femme sera, elle désire changer de voie ;
- la troisième, également facultative pour les très nombreuses femmes qui se sont longuement arrêtées ou n'ont pas travaillé et désirent reprendre ou prendre un travail à 35, 40 ou 45 ans.

L'éducation permanente et la formation continue sont un droit pour tous. Pour les femmes, c'est de plus, le moyen majeur de remédier à une éducation et à une formation initiales souvent insuffisantes et mal adaptées au monde moderne par suite du poids de la tradition. C'est aussi le moyen de compenser la discontinuité de leur vie professionnelle, les retards et les écarts que les charges familiales qui pèsent sur elles impriment à leur développement personnel. Si elles leur sont chichement accordées, les inégalités s'accroîtront entre hommes et femmes, pouvant conduire à un déséquilibre social grave. Si elles peuvent en user selon l'épanouissement de leurs dons et de leurs capacités, leur participation sociale sera accrue dans tous les domaines de la vie collective, dans le travail d'une part, mais aussi dans la vie culturelle, civique et politique où elles pourront affirmer leur présence.

LES SIGNATURES

« J'ai été heureuse de pouvoir annoncer le 20 mars 1981, au cours d'une conférence de presse, que je suis en possession, matériellement, de plus de cinq cents formulaires officiels de présentation comme candidate à la prochaine élection à la Présidence de la République.

« Ces formulaires émanent d'élus, maires, conseillers généraux, membres des assemblées parlementaires de plus de 70 départements. Pratiquement, ces élus appartiennent à toutes les formations politiques. Je tiens à le préciser, de la gauche parti socialiste à la droite du parti républicain.

« Beaucoup d'élus qui ont présenté ma candidature ne partagent pas forcément mes orientations politiques. Certains me l'ont dit ou écrit. Mais ils souhaitaient, en vrais démocrates, que mes opinions et mes idées puissent être exprimées et défendues au cours de la campagne officielle. Ils se sont inspirés ainsi de la pensée d'un homme politique américain qui a écrit : « Je ne partage pas vos idées, mais je me battrai pour que vous puissiez les exprimer. »

« Vous comprendrez sûrement que j'ai tenu à ne pas attendre pour assurer ces élus de ma profonde reconnaissance. Ils ont parfois dû passer outre aux directives de leur propre parti, à qui il est arrivé de méconnaître le véritable sens que le législateur avait voulu donner à la formalité de « parrainage ».

« Je tiens aussi à adresser tous mes remerciements à vous qui avez bien voulu me manifester votre sympathie, qui m'apportez chaque jour votre aide, et qui n'avez pas hésité à intervenir auprès de certains élus pour qu'ils me donnent leur signature.

« Grâce à eux, grâce à vous, et sans préjuger des décisions de conformité que prendra le Conseil Constitutionnel le 10 avril 1981 au plus tard, je pourrai poursuivre mon action au service de la vérité, de l'indépendance de notre pays, et de la solidarité, en me présentant à l'élection présidentielle.

... Quelques activités de Marie-France Garaud au cours du mois de mars...

– **Le 18 mars 1981,** Marie-France Garaud était l'hôte du Club de la Presse de Strasbourg, auquel participaient exceptionnellement quelques représentants de l'Association des anciens élèves de Sciences Po

– **Le 19 mars 1981,** elle était reçue par le Club de la Presse du Havre.

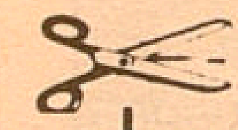
– **Le 24 mars 1981,** Marie-France Garaud a passé la journée à Bordeaux : Club de la Presse, interview à FR 3, visite au journal « Sud-Ouest », puis dîner-débat en présence d'une centaine de personnes.

– **Le 25 mars 1981,** elle a réuni les représentants de la presse parlée et écrite de la région de Toulouse à un déjeuner à l'hôtel Concorde, après avoir animé le journal de 13 heures de « Sud-Radio ».

... Par ailleurs, Marie-France Garaud a accordé une interview à « Europe 1 » au cours du journal de 19 heures le 17 mars. Le même jour, elle enregistrait une émission dans le cadre de « Tribune Libre » qui a été diffusée le 25 mars sur « FR 3 » à 19 heures.

– **Le 30 mars 1981,** elle était à Besançon où elle a participé à un dîner-débat. Dans le courant de l'après-midi, Marie-France Garaud a rencontré un certain nombre de personnalités politiques de la région après un déjeuner de presse. Et le mercredi 1er avril, Marie-France Garaud était l'invitée de « Face au Public » sur « France-Inter » à 19 h 15.

« Le mensonge s'est mis en route à la nuit tombée, la vérité n'est partie qu'au chant du coq... pourtant elle le rattrapera en chemin. »



BULLETIN D'ABONNEMENT

Veuillez m'adresser « La Vérité est bonne à dire : propos de Marie-France GARAUD ».

NOM .... Prénom ....

Rue .... N° ....

Localité .... Code postal ....

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, la somme de 100 F (à votre choix : chèque bancaire, mandat-lettre, chèque postal à l'ordre de M.-F. GARAUD - C.C.P. n° 12.063-45 A - 75007 Paris.

Retournez votre demande d'abonnement en joignant votre règlement à Marie-France Garaud, « La Vérité est bonne à dire », Boîte Postale n° 199-07 - 75326 Paris Cedex 07.

« Vérité est bonne à dire », 31, quai Anatole-France, Paris (7e).
Publication mensuelle. Directeur de la publication : Georges LOUBET.
Impression : LA COOTYPOGRAPHIE.
Numéro de Commission Paritaire : N° 63229.